



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 18 février 2021

Convocation du : 12 février 2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 février à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, M. DEBUISSON,, M. DERUYTER, M. PLOUY, M. BIANCHI.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme LEROUX et M. DERONNE, Mme DE PARIS et M. QUESTE, Mme LERNER-BERTRAND et Mme TANGHE, Mme NAEYE et Mme CASIER, M. CATTOIRE et Mme DELANNOY-CUISINIER, M. VANNESTE et M. PICKEU, Mme DELESTREZ et M. BRUNET, Mme PRINGUEZ et M. AIT EL HAJ, M. BLACTOT et Mme MARZAK-AFFAOUI, Mme CASSAN et M. LANDLER, Mme BAURANCE et M. VANGAEVEREN, Mme HALOS, ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme DUBREU, Mme GUSTIN, Mme COBBAERT, M. MARIE, M. MERTEN, M. BAILLEUL, M. DEBUISSON, M. DERUYTER, M. PLOUY, M. BIANCHI conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie GUSTIN

DE21.001

ADMINISTRATION MUNICIPALE
MISE À DISPOSITION DE LOCAUX
CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA VILLE
D'ARMENTIERES ET LE CENTRE SOCIAL SALENGRO POUR LA MISE A
DISPOSITION DE L'ANCIENNE EGLISE SAINTE-THERESE

Autorisation - Approbation



Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

L'ancienne Eglise Sainte-Thérèse, sise au 192 rue Jules Lebleu, parcelle C1183, a été acquise par la Ville en 2020 dans le cadre d'une réflexion sur le redéploiement des activités et/ou des services municipaux à l'échelle du quartier Salengro.

Dans le cadre de ces réflexions croisées des acteurs du territoire, un besoin spécifique tourné vers la remobilisation vers l'emploi d'une partie des habitants du quartier, ainsi que la création d'un espace d'animation vecteur de mixité sociale se sont dessinés.

Afin de répondre à ce besoin, le Centre Social Salengro projette la création d'un Tiers Lieu sur l'ensemble de la parcelle de l'ancienne Eglise Sainte-Thérèse, qui sera constitué d'un Living LAB, d'un Learning LAB, d'un Incubateur et d'un FAB LAB.

Pour permettre au Centre Social Salengro de procéder au plus vite à des travaux de préfiguration de ces dispositifs, il convient que lui soit mis à disposition l'entièreté du terrain, à savoir l'ancienne Eglise désacralisée, le bâtiment annexe, les espaces libres et l'accès.

Au regard de l'objet, la mise à disposition est consentie à titre gracieux, et accordée aux charges et conditions reprises dans la convention jointe à la présente délibération. De nature précaire, elle est consentie à compter du 1^{er} mars 2021, pour une durée de 1 an. En parallèle, un projet de bail emphytéotique sera envisagé pour le développement du projet et l'exploitation du site par une structure juridique ad hoc issue de l'économie sociale et solidaire, en l'occurrence la Société Coopérative d'Intérêt Collectif dénommée « La Fabrique Trajectoire », en cours de création par ledit Centre Social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition intégrale du terrain et de ses bâtiments par la Ville sis au 192 Rue Jules Lebleu au Centre Social Salengro, selon les conditions de la convention de mise à disposition dont le projet est annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/02/2021

Reçu en préfecture le 19/02/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900176-20210218-DE21001-DE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition ainsi que tous actes et documents relatifs à cette mise à disposition, qui en seraient la suite et la conséquence.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK

Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille